

6 ans, sauf en vertu d'une décision judiciaire.

Article 20 : L'Administrateur Directeur Général de l'Agence Nationale du Registre des populations et des titres Sécurisés (ANRPTS), les Wallis, les Hakems, et les chefs d'arrondissement, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation

Mohamed Ahmed Ould Mohamed Lemine

Ministère de l'Economie et du Développement Durable

Actes Réglementaires

Arrêté n°0554 du 12 Juin 2023 portant création, organisation et fonctionnement du comité Technique de suivi du comité National Millenium challenge corporation (CNMCC)

Article premier : En application de l'article 4 de l'arrêté n°0969/PM en date du 29 Septembre 2022, portant création, organisation et fonctionnement du comité National pour l'éligibilité au Millenium challenge corporation (CNMCC), il est créé auprès du CNMCC, un comité Technique de suivi (CTS) du CNMCC. Le présent arrêté fixe l'organisation et le fonctionnement dudit comité.

Article 2 : Le comité Technique de Suivi (CTS) du CNMCC, est composé de représentants des départements sectoriels concernés ainsi qu'il suit :

Président : Le représentant du Ministère en charge de l'Economie ;

Membres :

- Le représentant du Ministère de la Justice ;
- Le représentant du Ministère en charge de l'intérieur ;

- Le représentant du Ministère en charge des Finances ;
- Le représentant du Ministère en charge de l'Education Nationale ;
- Le représentant du Ministère en charge de la Santé ;
- Le représentant du Ministère en charge de l'Action Sociale ;
- Le représentant du Ministère Secrétaire Général du Gouvernement ;
- Le représentant du Délégué Général à la Solidarité et à la lutte contre l'exclusion (TAAZOUR) ;
- Le représentant du Commissariat en charge des Droites de l'Homme.
- Le représentant de la cour des Comptes.

En outre, Le comité Technique de suivi CTS du CNMCC, peut inviter temporairement toute personne ressource du secteur public ou privé sur décision de son président.

Article 3 : le Comité Technique de suivi (CTS) du CNMCC, est l'organe principal chargé de définir et d'examiner toutes les questions utiles à l'orientation, au suivi des activités du MCC.

A cet effet, il est chargé après avoir étudié les indicateurs MCC de :

- Traquer les informations fausses ou obsolètes dans les indicateurs MCC
- Cibler les catégories nécessitant un effort afin d'améliorer la notation du pays ;
- Définir les actions et réformes à mener en vue d'améliorer la notation MCC par catégories ;
- Identifier les actions prioritaires ;
- Veiller à l'exécution des orientations stratégiques et à la réalisation des objectifs fixés ;
- Assurer le suivi évaluation de la mise en œuvre des réformes adoptées ;
- Mobiliser des appuis techniques et financiers en vue de l'exécution de la feuille de route MCC ;

- Rédiger un rapport périodique sur l'état d'avancement des réformes ;
- Elaborer un rapport annuel sur les réformes récents et les améliorations relatives aux indicateurs ;
- Identifier les actions nécessaires en matière de communication – formation et accompagnement des entités chargées des formes pour le MCC.
- d'assurer la coordination interne et externe de l'ensemble des acteurs du MCC ;
- de suivre et d'accompagner le cabinet en charge de préparer l'éligibilité de la Mauritanie au MCC ;
- Elaborer une feuille de route annuelle des réformes visant l'amélioration des notes des indicateurs, en concertation avec les différents départements concernés ;
- Transmettre au Comité National MCC un rapport trimestriel.

Article 4 : pour réaliser cette mission, le Comité Technique de suivi (CTS) du CNMCC s'appuiera sur en secrétariat technique assuré par le représentant du Ministère de l'Economie en charge du dossier et regroupant les points focaux désigné à cet effet par les départements sectoriels concernés.

Le Comité se réunit au moins trois fois par trimestre sur convocation de son président. Ce dernier convoque les points focaux sur la base d'un programme de travail arrêté par le comité.

Les convocations du comité sont toujours accompagnées de projets d'ordre du jour.

Le comité technique se réunit au Ministère en charge de l'Economie et au besoin en tout autre lieu précisé dans la convocation.

Article 5 : Le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Le Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs

Ousmane Mamoudou KANE

Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif

Actes Réglementaires

Décret n°2023-058 du 20 mars 2023 instituant une Journée Nationale de l'Ecole Républicaine

Article Premier : En vertu du présent décret, il est institué une journée nationale, appelée « **Journée Nationale de l'Ecole Républicaine** ».

Article 2 : La date de cette journée est fixée au 30 octobre de chaque année, sur toute l'étendue du territoire national, célébrée à travers des manifestations au niveau régional et départemental.

Article 3 : Cette journée a été choisie pour commémorer les manifestations organisées le 30 octobre 2022, par la Fédération des associations de parents d'élèves en soutien à la décision de généraliser la gratuité de l'enseignement de base.

Article 4 : Ces événements peuvent être couronnés par des cérémonies de Reconnaissance et de Gratitude envers des personnalités et des organisations qui ont contribué au succès et à la pérennité de l'école républicaine.

Article 5 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 6 : Le Ministre de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif et le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Le Premier Ministre

Mohamed OULD BILAL MESSOUD

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif Le